

## Commerce extérieur et libre-échange

# Le savoir-faire en matière d'origine, un avantage concurrentiel

**Le rythme suivi par la diplomatie suisse en matière de libre-échange ne faiblit pas. Actuellement, l'accord bilatéral de libre-échange conclu avec la Chine est au centre de toutes les attentions. Il porte le nombre d'accords de libre-échange conclus par la Suisse à 28. D'ici à la fin de 2014, ils devraient être 40. Pour les entreprises, il est grand temps de se pencher sur le libre-échange, faute de quoi elles s'exposent à des désavantages concurrentiels. En effet, la Suisse n'est pas seule à conclure de tels accords.**

wp. Il suffit d'un coup d'œil à la statistique du commerce extérieur pour voir que le commerce transfrontalier de marchandises s'intensifie et que le nombre de pays y participant augmente. Avec des exportations représentant 50 % de son PIB, la Suisse figure parmi les pays en tête du classement des principaux exportateurs. Afin de démanteler les barrières douanières dans le commerce international et d'ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises suisses, elle a depuis longtemps lancé l'offensive en matière de libre-échange. A ce jour, elle a conclu des accords de libre-échange (ALE), bilatéraux ou dans le cadre de l'AELE, avec 59 pays. Les entreprises actives à l'échelle internationale peuvent ainsi

accéder à un nombre toujours croissant de marchés, et donc de clients potentiels.

**Au cours des dix dernières années, le commerce extérieur suisse a enregistré une croissance moyenne de 6 %.**

#### Les ALE sont efficaces

La statistique du commerce extérieur nous confirme également que les ALE permettent bien d'obtenir l'effet escompté. Au cours des dix dernières années, le commerce extérieur suisse a enregistré une croissance moyenne de 6 %. Cependant, les échanges de la Suisse avec les partenaires de

libre-échange ont affiché une hausse annuelle supérieure à 10 % en moyenne au cours des quatre années qui ont suivi l'entrée en vigueur de chaque accord.

Les entreprises exportant d'importants volumes doivent, pour rester concurrentielles, se pencher sur les dispositions des différents ALE. Prouver l'origine d'un produit à un prix. En effet, les ALE offrent certes des avantages concurrentiels, mais, en raison des règles qui diffèrent d'un accord à l'autre, la gestion des accords se fait plus complexe et coûteuse. Il s'agit donc ici de garder une vue d'ensemble et surtout de garantir la transparence. Les erreurs en matière de preuve d'origine peuvent entraîner



des conséquences graves sur le plan financier. Ainsi, ceux qui se lancent dans le libre-échange seront bien avisés de le faire de manière professionnelle. Si une entreprise considère que l'investissement est disproportionné, elle devrait renoncer. Toutefois, elle encourt le risque de devenir moins attrayante pour les clients du pays de destination. En effet, ceux-ci préfèrent se procurer les marchandises auprès d'un fournisseur qui ne répercute par les droits de douane sur eux. Ces droits peuvent être élevés, comme l'illustrent les exemples suivants. Pour la livraison de tissu de coton imprimé de Suisse en Corée du Sud, les droits de douane s'élèvent à 11,4 %. Pour un montant de 10 000 francs, cela représente 1140 francs. En revanche, sur présentation d'une preuve d'origine, les droits de douane ne sont plus perçus. Il en va de même pour les vélos exportés vers l'Allemagne. Si la valeur des marchandises est de 10 000 francs, les frais supplémentaires en l'absence de preuve d'origine sont de 1400 francs (14 % de droits de douane). Sur les marchés où la concurrence est sévère, de tels montants peuvent être d'une importance décisive lorsqu'il s'agit d'attribuer un mandat à une

entreprise ou à sa concurrente qui peut établir une preuve d'origine. Selon les conclusions d'une étude menée ce printemps par Switzerland Global Enterprise, il existe encore dans le cadre des ALE un fort potentiel d'amélioration et d'exploitation pour les entreprises suisses axées sur l'exportation. Dans le cadre d'un projet de recherche, l'organisation de promotion du commerce extérieur a procédé à une analyse détaillée de l'utilisation des ALE. En conclusion, l'étude montre que les ALE sont avantageux pour les exportateurs et sont donc exploités, mais à des degrés divers. En fonction de l'investissement qui doit être consenti et des économies possibles, les entreprises recourent à ces accords de manière plus ou moins forte. Là où elles le font, des économies importantes sont réalisées, qui contribuent à renforcer la compétitivité des entreprises suisses. Concrètement, l'étude a observé dans quelle mesure les ALE étaient utilisés dans les échanges avec trois pays. Le taux d'utilisation des ALE était de 28 % avec le Canada, de 51 % avec le Mexique et de 60 % avec la Corée du Sud. Toutefois, des différences significatives existaient entre les différentes branches.

### Des économies considérables

D'après l'étude, si le potentiel d'utilisation des ALE n'est pas encore pleinement exploité, c'est en raison de l'idée largement répandue selon laquelle les ALE donnent automatiquement lieu à des économies sur les droits de douane. Nombreux sont ceux qui ignorent que les entreprises doivent agir pour réaliser ces économies. Les PME accusent le plus grand retard en la matière, ce que confirme Jan Atteslander, responsable des relations économiques extérieures et membre de la direction d'économiesuisse. Les entreprises exportant des volumes de faible ou moyenne importance jugent souvent trop élevé l'investissement nécessaire à la gestion de l'origine. «Pourtant, il est absolument nécessaire d'acquérir ce savoir-faire, qui permet des économies considérables. Et même ceux qui n'exportent que de temps à autre peuvent améliorer leur compétitivité de manière décisive», affirme M. Atteslander. Il s'agit donc d'un investissement de départ, qui finit toujours par se révéler rentable lorsqu'une entreprise est active dans le commerce transfrontalier. Et ce d'autant plus que le nombre d'ALE conclus dans le monde ne cesse d'augmenter.



### Offensive de formation destinée tout spécialement aux PME

Pour que les entreprises suisses, et particulièrement les PME, puissent aborder l'utilisation des ALE d'un point de vue pratique, Switzerland Global Enterprise a rassemblé sur son site Internet les informations utiles: [www.switzerland-ge.com](http://www.switzerland-ge.com) → Export → Exporthelp → Accords de libre-échange. Par ailleurs, diverses manifestations et ateliers sur ce thème sont organisés en collaboration avec les associations professionnelles, les chambres de commerce cantonales et les autorités, dont la douane. Enfin, la douane met également à disposition des informations destinées aux personnes qui ne connaissent pas encore les ALE. Vous trouverez ces renseignements à l'adresse suivante: [www.ursprung.admin.ch](http://www.ursprung.admin.ch).